

## Charte de l'éthique des facultés de médecine

*Conférence internationale des doyens et des facultés de médecine d'expression française (CIDMEF)*

### **La charte de l'éthique des facultés de médecine s'applique à deux domaines :**

- l'éthique de l'institution (dans ses activités de formation et de recherche) ;

- la formation initiale et continue à l'éthique médicale.

La charte de l'éthique des facultés de médecine est un engagement moral que les facultés de médecine prennent entre elles. À cet égard, les responsables des facultés de médecine ou facultés des sciences de la santé réunies dans la CIDMEF peuvent compter sur la solidarité et l'appui de la conférence et des autres facultés membres.

« Pour assurer sa pertinence, la charte est évaluée, explicitée et améliorée périodiquement ».

### ***I - Préambule***

Toutes les facultés de médecine fondent l'ensemble de leurs activités sur les valeurs qui inspirent le respect de la dignité de la personne humaine et la solidarité. Ces valeurs universelles ont vocation de régir les liens entre les acteurs du système de santé : malades, médecins, enseignants, chercheurs et étudiants. Elles imposent à chaque faculté le respect de ses engagements envers les étudiants qu'elle forme, envers les enseignants et chercheurs qui assurent sa dynamique et envers les institutions qui lui sont affiliées. Sa responsabilité envers la société requiert de chaque faculté d'optimiser la qualité des formations et des recherches qui sont organisées en son sein.

Chaque faculté de médecine se conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur dans sa communauté nationale. Lorsque les activités dont elle est en charge ne font pas l'objet d'une codification juridique, ou que cette codification n'est pas suffisamment explicite, la faculté doit s'inspirer des recomman-

datations des comités d'éthique nationaux et/ou internationaux. Dans tous les cas, les facultés de médecine fondent leurs activités sur le respect des Droits de l'Homme.

### ***II - Les missions des facultés de médecine***

Chaque faculté définit ses objectifs institutionnels : ils sont adaptés à la société afin qu'ils répondent aux besoins de santé de la population et des individus qui la composent.

Le but de l'enseignement dans les facultés de médecine est de former un médecin responsable, c'est-à-dire un homme de science à l'écoute et au service d'une population, capable de prendre soin de la santé individuelle et collective des personnes qui se confient à lui ou que la société lui confie. À cet effet, chaque faculté cherche à concilier les réponses aux besoins de santé de chacun et les exigences de répartition équitable entre tous des ressources sanitaires disponibles. De ce fait, la formation initiale et continue à l'éthique médicale se situe parmi les priorités éducatives de la faculté.

Le but de la recherche faite en faculté de médecine est la production de savoirs pour le bénéfice individuel immédiat ou potentiel des patients et/ou un bénéfice collectif, qui tiennent compte des répercussions sur l'environnement, les individus et la société.

Pour ses prestations de services, chaque faculté de médecine a un partenariat avec les autres acteurs du système de santé ; l'objectif est d'assurer le meilleur niveau de santé pour l'ensemble des citoyens en respectant un esprit d'équité et une utilisation optimale des moyens.

De ces principes inspirant les missions et prestations des facultés de médecine, il découle que la finalité de la formation médicale et de la recherche médicale ne peut être essentiellement d'ordre lucratif.

De ces mêmes principes, il ressort que les facultés de médecine assurent l'évaluation de leurs activités.

### ***III - Les personnes ressources des facultés de médecine pour l'enseignement et la recherche***

Les critères de sélection des personnes ressources sont les compétences professionnelles spécifiques à chaque fonction dans le respect des objectifs institutionnels et en accord avec les buts assignés à la formation médicale tels qu'ils ont été définis dans la faculté. Le recrutement et la promotion des personnes ressources en enseignement, en recherche, en soutien technique et administratif par la faculté de médecine se font sur des critères et selon des méthodes équitables et transparentes, sans discrimination liée à la race, au sexe, à l'âge, à l'appartenance socio-économique, politique ou religieuse.

Tous les enseignants et/ou chercheurs, ainsi que les personnes de soutien technique et administratif doivent accepter le principe du regard et d'appréciation éthique d'un tiers pour tout ce qu'ils entreprennent de faire dans leurs missions.

### ***IV - L'éthique de l'apprentissage des étudiants en médecine***

#### **Concernant les étudiants en médecine :**

l'entrée et la sélection durant les études à la faculté de médecine se font sur des critères et selon des méthodes équitables, sans discrimination liée à la race, au sexe, à l'appartenance socioéconomique, politique ou religieuse. Les seuls critères retenus sont en accord avec les buts inhérents à la formation médicale tels qu'ils ont été définis et avec les capacités individuelles de l'étudiant.

La faculté de médecine assure à tous les étudiants en formation initiale et à tous les praticiens en formation continue l'équité de l'accès aux moyens d'apprentissage dans le respect des objectifs qu'elle a fixés et en optimisant les moyens dont elle dispose.

#### **Concernant la participation des malades à l'enseignement médical :**

la formation initiale et continue des médecins et autres professionnels de santé est un processus d'acquisition de compétences professionnelles. Cette formation requiert la pratique. De ce fait, les médecins et autres professionnels de santé ont besoin de la participation des malades à leur formation. Ces malades peuvent être invités à la faculté ; ils peuvent être sollicités durant leur séjour hospitalo-universitaire ou dans d'autres structures hospitalières ou extra - hospitalières.

De ce fait, dans les ententes qui les lient aux institutions de soins, les facultés de médecine conviennent des procédures qui assurent le respect de la dignité et le consentement des personnes malades participant à l'enseignement.

**Concernant l'organisation des études et des stages :** chaque faculté de médecine doit promouvoir pour elle-même et avec les institutions partenaires des recommandations et des procédures visant la qualité éthique des études et des stages en accord avec le but de la formation médicale. Elle doit garantir la qualité éthique des formations dont elle est directement responsable.

#### **Concernant les savoirs enseignés :**

chaque faculté de médecine est responsable de la dimension éthique de l'utilisation des savoirs qui sont dispensés au cours de ses programmes d'études : ces savoirs enseignés ne sont pas obligatoirement neutres au regard de ce qu'ils impliquent : dans toutes leurs dimensions, ils doivent impérativement respecter la dignité de la personne humaine.

### ***V - L'éthique de la recherche en faculté de médecine***

Chaque faculté de médecine adosse sa recherche universitaire aux principes de l'humanisme et de la qualité scientifique.

#### **Concernant les étudiants participant aux recherches :**

les étudiants agissant comme des personnes ressources pour la recherche doivent bénéficier de la même considération que les autres personnels de recherche, qu'il s'agisse d'une part, des conditions générales de travail et d'autre part, des critères de sélection et d'évaluation.

#### **Concernant les laboratoires de recherche des facultés de médecine :**

les thématiques et les méthodes sont choisies selon les meilleurs effets escomptés et selon les retombées les plus bénéfiques, autant pour les personnes sujets de recherches que pour la population. Ces choix ne peuvent justifier la perte d'indépendance professionnelle des chercheurs ou de la faculté de médecine elle-même. Ces choix impliquent le respect de la dignité de la personne humaine.

L'analyse et la divulgation des résultats de recherche

assurent la protection des personnes concernées selon le principe de la confidentialité médicale.

Par ses activités de recherche, chaque chercheur relié à la faculté contribue au renom de sa structure propre ainsi qu'à celui de l'institution elle-même, dans le respect des autres chercheurs.

**Concernant les malades participant à la recherche :**

les médecins et autres professionnels de santé ont parfois besoin de la participation de personnes malades à leurs recherches. Dans les ententes qui les lient aux malades et aux institutions de soins, les facultés de médecine conviennent des procédures qui assurent le respect de la dignité et l'autonomie des malades participant à la recherche en tenant compte des principes de bienfaisance. Ce même respect de la dignité de la personne humaine est exigé lors de la participation de volontaires sains. Des règles d'éthique rigoureuses doivent être appliquées lors de dons de corps, d'organes et de produits humains en *post mortem* pour la recherche ou l'enseignement ; elles respectent dans tous les cas la volonté des donateurs quand elle a été exprimée et les lois en vigueur dans le pays.

**Concernant l'utilisation et la valorisation des savoirs issus de la recherche :**

les facultés de médecine sont responsables de la dimension éthique des savoirs issus des recherches menées sous leur égide. Il est rappelé que la production de savoirs par la recherche sous l'égide des facultés de médecine a pour but un bénéfice individuel immédiat ou potentiel des patients et/ou un bénéfice collectif qui tiennent compte des répercussions éventuelles sur l'environnement, les individus et la société.

Les savoirs issus des travaux de recherche ne sont pas obligatoirement neutres et ont un aspect éthique dont les investigateurs sont appelés par les facultés de médecine à prendre la mesure. Leur utilisation ne peut être considérée éthique que si elle respecte certains critères dont le principal est le respect de la dignité de la personne humaine.

Les retombées et bénéfices éventuels doivent profiter à tous les acteurs de la recherche au premier rang desquels il y a les malades concernés.

Tous les chercheurs y compris les étudiants doivent profiter des retombées scientifiques à proportion de leur participation active aux travaux, à la condition que cela n'entache pas leur indépendance professionnelle, que ce

soit dans leurs activités de soins, de recherche ou d'enseignement. Les facultés doivent assurer aux chercheurs, y compris les étudiants impliqués, la reconnaissance de leur propriété intellectuelle.

***VI - L'éthique de la coopération des facultés de médecine***

La coopération concernant l'enseignement comme la recherche est mise en œuvre avec des institutions dans des pays pouvant avoir des niveaux de développement différents. Dans ces ententes de coopération, chaque faculté de médecine reconnaît les mêmes valeurs centrées sur la dignité humaine, applique les mêmes critères centrés sur le principe de justice et respecte les mêmes engagements de transparence et de responsabilité que dans ses ententes nationales ou régionales.

***VII - L'apprentissage de l'éthique médicale***

Chaque faculté de médecine a un programme de formation explicite au professionnalisme médical, lequel inclut la formation initiale et continue à l'éthique médicale.

## **Annexe 1 : Comité de la charte de l'éthique des facultés de médecine**

### **Coordonnateur :**

Pr Jacques-Henri BARRIER, Président du Conseil Pédagogique de la CIDMEF, Nantes (France)

### **Secrétaire :**

Pr Lucie BRAZEAU-LAMONTAGNE, Professeure titulaire de Radiologie ; Présidente de l' Association des professeurs et professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke (APPFMUS)

### **Ont coopéré :**

Pr Mario ALVAREZ, Doyen de la Faculté de Médecine d'Etat de Port au Prince (Haïti)

Pr Nourredine BACHIR-BOUIADJRA, Doyen de la Faculté de Médecine d'Oran (Algérie)

Pr Geneviève BARRIER-JACOB, ancien membre du Comité Consultatif National d' Ethique de France (Paris, France)

Pr Abdelmajid BELMAHI, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Rabat (Maroc), ancien Ministre de la Santé, Président de la CIDMEF

Pr Abdelatif BENMATI, Doyen de la Faculté de Médecine de Constantine (Algérie)

Dr Charles BOELEN, Consultant international en systèmes et personnels de santé ; ancien coordonnateur du programme de l'OMS des ressources humaines pour la Santé (Genève, Suisse)

Pr André BONNIN, Université Médicale Virtuelle Francophone (Paris, France)

Pr Bernard CHARPENTIER, Président de la Conférence des Doyens des Facultés de Médecine Françaises, 1er Vice-Président de la CIDMEF (Paris, France)

Pr Raymond COLIN, ancien Vice Doyen aux études de la Faculté de Médecine de Rouen (France)

Pr Luc COTE, professeur titulaire de médecine familiale et directeur du Centre de développement pédagogique de la Faculté de Médecine de l'Université Laval (Québec, Canada)

Pr Gérard DABOUI, service d'oncologie médicale et de soins palliatifs, CHU de Nantes (France)

Pr Michel DETILLEUX, Conseil National de l'Ordre des Médecins de France (Paris, France)

Pr Somian F. EHUA, chirurgien, responsable de la cellule pédagogique de la Faculté de Médecine d'Abidjan (Côte d' Ivoire)

Pr Sahloul A. ESSOUSSI, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Sousse (Tunisie)

Pr Pierre FARAH, ancien Doyen de la Faculté de Médecine St Joseph (Beyrouth, Liban), ancien Président de la CIDMEF

Pr Jean-Paul FRANCKE, Secrétaire Général de la Conférence des Doyens des Facultés de Médecine de France, Doyen de la Faculté de médecine de Lille (France)

Pr Jacques FRENETTE, Médecin Généraliste, Vice-Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval (Québec, Canada)

Pr Abdelaziz GHACHEM, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Tunis (Tunisie)

Pr Bernard GAY, ancien Président du Collège National des Généralistes Enseignants de France (Bordeaux, France)

Pr Roger GIL, Doyen de la Faculté de Médecine de Poitiers (France)

Pr André GOUAZE, Président Fondateur, Directeur Général de la CIDMEF (Tours, France)

Pr Roger GUILLEMIN, Prix Nobel de Médecine, San Diego La Jolla (Etats-Unis)

Pr Claude HURIET, Sénateur honoraire, membre du Comité International de bioéthique de l'UNESCO (Nancy, France)

Pr François JACOB, Prix Nobel de médecine (Paris, France)

Pr François LEMAIRE, réanimateur, Président de la Fondation Maurice Rapin (Paris, France)

Pr Guy LLORCA, Professeur de Thérapeutique, Président du Comité d'éthique du C.H.U. de Lyon (France) et membre de l'Observatoire National d'Éthique Clinique

Pr Hubert MARCOUX, Président du Comité Départemental de l'enseignement de l'éthique en médecine familiale, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Québec (Canada)

Pr Badie A. MEHADJI, Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marrakech (Maroc)

Pr Petru MIRCEA, Charge de mission à la CIDMEF ; ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Cluj-Napoca (Roumanie)

Pr Didier MOULIN, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain (Belgique)

Pr Koffi G. N'DAKENA, Chef service Radiologie CHU Tokoin-Campus, Doyen de la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie Université de Lomé (Togo)

Dr Jacques NDEMANGA KAMOUNE, urologue, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé (Bangui, République Centrafricaine)

Pr Moïse OLIVEIRA, ancien Recteur de l'Université de Libreville (Gabon)

Pr Rambré M. OUIMINGA, ancien Secrétaire Général du CAMES, Membre du Conseil National d'Éthique (Ouagadougou, Burkina-Faso)

Pr Hélène PELLET, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Lyon Grange Blanche (France)

Pr Pierre POTVIN, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Québec (Canada) ; Président du Conseil d'Évaluation de la CIDMEF

Pr Pascal RAKOTOBE, Recteur de l'Université d'Antananarivo (Madagascar)

Pr Jacques ROLAND, ancien Président de la Conférence Française des Doyens des Facultés de Médecine, membre du Conseil National de l'Ordre des Médecins (Nancy, France)

Pr Jean-Claude ROLLAND, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Tours ; (France)  
Directeur Général Adjoint de la CIDMEF

Pr Jean-Jacques ROMBOUTS, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain (Belgique)

Pr Marcel ROOZE, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Pr Didier SICARD, Président du Comité Consultatif National d'Éthique de France (Paris, France)

Pr Maurice SOSSO, ancien Vice Recteur de l'Université de Yaoundé (Cameroun)

Mr Jean-Philippe SZYLOWICZ, Ingénieur, ancien enseignant à l'École Supérieure d'Électricité Paris (France)

Pr Nawar TEWFIK, Faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke

Pr TÔN THẬT BACH, ancien doyen de la Faculté de Médecine, ancien Recteur de l'Université (Hanoï, Viet-Nam)

Pr Moussa TRAORÉ, Président de la Conférence Africaine des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (CADMEF) (Bamako, Mali)

Pr Dominique VANPEE, Université Catholique de Louvain (Belgique)

Mr Gilbert VICENTE, Secrétaire Général de la Faculté de Médecine de Strasbourg (France),  
Président de l'AUFEMO

Pr Patrick VINAY, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Montréal (Canada),  
ancien Président de la CIDMEF

## Annexe 2 : Méthode de rédaction de la charte

La décision de la rédaction d'une charte de l'éthique des facultés de médecine a été prise lors des réunions du bureau permanent et de la session plénière de la CIDMEF à Tours en mai 2001, après avoir entendu le rapport d'un atelier animé par J-H. Barrier (Nantes), A. Ghachem (Tunis) et M. Oliveira (Libreville) et composé de N. Bachir-Bouiadja (Oran Algérie), A. Belmahi (Rabat Maroc), P. Chedid (Beyrouth, Liban), L. Degail (INSERM Paris, France), J-F. Deneff (Louvain, Belgique), J. Fourcade (Montpellier, France), A. Maaouni (Fes, Maroc), B.-A. Mehadji (Marrakech, Maroc), D. Moulin (Louvain, Belgique), J. N'Demanga Kamoune (Bangui, Centrafrique), P. N'Dumbe (Yaounde, Cameroun), D. Thiam (Dakar, Sénégal) .

Un comité a alors été constitué (*cf* liste supra) et a travaillé pendant 18 mois : une liste de discussion électronique a permis les échanges. Chaque proposition nouvelle a été intégrée dans le texte puis soumise à la discussion générale. La coordination de ce groupe de travail a été assurée par J. Barrier (Nantes) et le secrétariat par L. Brazeau-Lamontagne (Sherbrooke).

Les premières propositions du comité ont été revues par la CIDMEF (session plénière de Phnom Penh en février 2003) à l'issue d'un atelier auquel participaient : Pr J.-H. Barrier (Nantes, France), coordonnateur de la charte, animateur de l'atelier, et Pr A. Benmati, Doyen de la Faculté de Constantine, Algérie, rapporteur. Les Doyens ou leurs représentants : F.-F. Angwafo (Yaounde, Cameroun), A. Cucu (Brasov, Roumanie), J.-L. Debru (Grenoble, France), Y. Djanhan (Bouaké, Côte d'Ivoire), I. Georgescu (Craiova, Roumanie), R. Gil (Poitiers, France), V. Gliga (Tirgu-Mures, Roumanie), BA Mehadji (Marrakech, Maroc) N Miu (Cjuj-Napoca, Roumanie), SA Ould Mogueya (Nouakchott, Mauritanie), G.K N'Dakena (Lome, Togo), J. Ndemanga-Kamoune (Bangui, RCA), A. Nyakayiro (Butare, Rwanda), J.-J. Rombouts (Louvain, Belgique), D. Thiam (Dakar, Sénégal), Thouvisouk Bounsai (Vientiane, Laos), Tõn Thât Bach (Hanoï, Viet-Nam). Autres participants : R.-M. Ouiminga (Ouagadougou, Burkina-Faso) Conseiller Permanent de la CIDMEF et ancien Secrétaire Général du CAMES, C. Binet (Tours, France) Chargé de mission Technologies éducatives CIDMEF et G. Vicente (Strasbourg, France) Président de l' AUFEMO

Le comité a repris ses échanges pendant quelques mois. Les propositions intermédiaires ont été exposées par J.-H. Barrier en plénière lors des 15<sup>èmes</sup> journées universitaires francophones de pédagogie médicale de Nancy (22-25 avril 2003). La problématique de l'apprentissage de l'éthique a fait l'objet d'un large examen de la collectivité enseignante francophone à plusieurs niveaux :

- 1- Les résultats d'une enquête du Conseil pédagogique de la CIDMEF sur l'apprentissage de l'éthique dans les facultés de médecine francophones ont été rapportés par G. Llorca.
- 2- Un atelier de formation (L. Brazeau-Lamontagne et J.-H. Barrier) sur l'apprentissage du raisonnement éthique (apprentissage de la démarche éthique ou comment acquérir des compétences éthiques ?).
- 3- Un atelier stratégique, destiné aux responsables des facultés, sur l'implantation d'un programme de formation à la professionnalisation des futurs médecins (de l'éthique à la relation médecin-patient) a réuni une centaine de participants (experts : J.-H. Barrier, L. Brazeau-Lamontagne, G. Llorca).
- 4- Une session de communications libres a permis d'échanger les expériences dans une vingtaine de facultés de médecine du monde francophone (citons : Strasbourg, Dijon, Nantes, Angers, Lille, Brest, Louvain, Montréal, Beyrouth, etc.).

Les 12 mois suivants ont été l'occasion pour le comité de finaliser la charte avant proposition pour validation par le Bureau Permanent de la CIDMEF à Bordeaux en mai 2004.

### Annexe 3 : Documents et références utilisés par le comité de la charte

- Serment d' Hippocrate.
- Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Convention internationale des droits de l'Enfant. Résolution 44/25 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 Novembre 1989.
- Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Adoptée à la 29<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'UNESCO le 11 novembre 1997.
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. S Rials Ed. Paris : Hachette 1988.
- Association Médicale Mondiale :
  - Serment de Genève de l'Association médicale mondiale:
  - Déclaration d'Helsinki
  - 51<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association médicale mondiale (octobre 1999) sur l'inclusion de l'éthique médicale et des droits de l'homme dans les programmes des écoles de médecine
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :
  - *Developing protocols for change in medical education*. Ch. Boelen, J. Des Marchais, CW. Dohner, MP. Kantrowitz OMS 1992, 1.
  - Médecins pour la santé. Une stratégie mondiale de l'OMS pour la réorientation de l'enseignement de la médecine et de la pratique médicale en faveur de la santé pour tous. Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse, 1996. (réf.: WHO / HRH / 96.1 ).
  - Définir et mesurer la responsabilité sociale des facultés de médecine. Ch. Boelen, J. Heck. Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse, 2000 (réf.: WHO / HRH / 95.7 ).
  - *Universities and the health of the disadvantaged*. Eds. DS Blumenthal et Ch. Boelen. OMS 2000.
  - Rapport des Journées d'études internationales de l'OMS et de la CIDMEF : « La Faculté de médecine et le médecin praticien du XXI<sup>ème</sup> siècle », Bruxelles 9-12 avril 1996, I. Pelc et L. Cassiers, Université Catholique de Louvain, Université Libre de Bruxelles, Fondation pour l'étude et la prévention des maladies de civilisation, Ed. Labor Bruxelles, 1998.
- *Project of the ABIM Foundation, ACP-ASIM Foundation, and European Federation of Internal Medicine. Medical professionalism in the new millenium: a physician' charter*. *Ann Intern Med* 2002; 163: 243-246 ; traduction dans Pédagogie Médicale 2004 ; 5 : 43-45.
- Université Laval (Québec-Canada) :
  - Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes.
  - Règlement sur le harcèlement sexuel.
- Code de Nuremberg.
- Comité Consultatif National d'Éthique de France pour les sciences de la vie et de la Santé : la coopération dans le domaine de la recherche biomédicale entre équipes françaises et équipes de pays en voie de développement économique N°41 (18 décembre 1993). Actualisation dans l'avis n° 78 : « Inégalités d'accès aux soins et dans la participation à la recherche à l'échelle mondiale - progrès éthiques » du 18 septembre 2003.
- Déclaration d'Abidjan (conférence des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche des états et gouvernements ayant le français en partage), AUPELF-UREF Abidjan décembre 1993.
- Éthique et professions de santé. Rapport au ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. A Cordier, Paris Mai 2003
- La dignité de l'Homme. Actes du Colloque de la Sorbonne, Paris. Novembre 1992. Ed. P. Magnard, Paris Champion 1995.
- De la dignité humaine. T de Koninck, Paris : PUF, 1995.
- Professionnalisme et délibération éthique. GA. Legault, Presses de l'Université du Québec, 1999.